



AIDES

AUX ENTREPRISES

Aide aux tiers-lieux à vocation économique

Soutenir l'économie
de proximité
par la création
ou le maintien
d'emplois
durables

Qu'est-ce que l'aide aux tiers-lieux ?

C'est un dispositif financier mis en place par Lannion-Trégor Communauté dont l'objectif est de **soutenir la création et le développement de tiers-lieux à vocation économique sur le territoire.**

Motivés par les transitions sociales et sociétales, ces tiers-lieux accompagnent les mutations de l'économie de proximité et participent au maintien et à la création d'emplois durables sur le territoire.



Bénéficiaires

Entreprises (PME) ou associations implantées sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.

Conditions d'éligibilité

- > **Projet à caractère économique :** tiers-lieux à vocation économique, espace de co-working, gestion d'un commerce associatif...
- > **Maintien ou création d'emploi(s) en local.** La structure n'est pas forcément employeuse.
- > Être implanté en **centre-ville**, zone de centralité ou quartier prioritaire de la ville.
- > **Répondant à un besoin des habitants** (dernier commerce...).
- > Conçu comme un **lieu de vie sociale et de partage** avec la nécessité d'avoir un espace commun aux usagers.
- > **Investissement d'un montant minimum de 3 000 € HT.**

Les investissements éligibles

TRAVAUX IMMOBILIERS



- > **Mise aux normes**
(hygiène, électrique...)
- > **Accessibilité**
- > **Embellissement intérieur et extérieur**
(peinture, cloison, enseigne, luminaire...)
- > **Sécurité**
(rideau de fer, alarme)
- > **Second œuvre**
(électricité, plomberie, menuiserie, chauffage, climatisation, isolation, escalier, terrasse commerciale)
- > **Isolation extérieure**
(pierre, crépi)
- > **Menuiseries**

ÉQUIPEMENTS



- > **Mobilier**
(tables, chaises, étagères...)
- > **Matériel de production**
- > **Matériel de manutention**

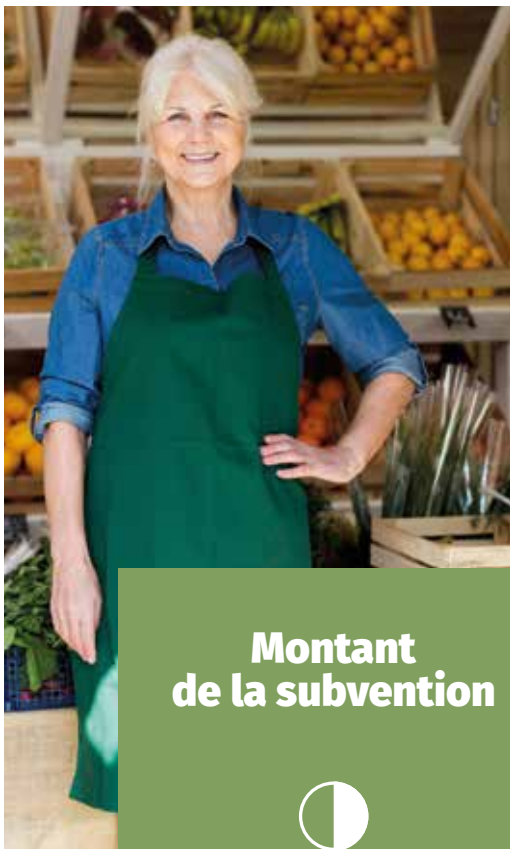
INVESTISSEMENTS NUMÉRIQUES ET IMMATÉRIELS



- > **Matériel numérique***
(vidéo-projecteur, imprimante, écran)
- > Création / développement d'un **site internet**
- > **Communication**
(enseigne...)

* Ordinateurs et consommables non éligibles

Dépenses non éligibles :
coûts de fonctionnement RH
(d'autres dispositifs existent par ailleurs).



Montant de la subvention



50 %
du coût total
de l'investissement
HT



Subvention
plafonnée à
5 000 €*

** En cas de fonds européens,
l'intensité de l'aide pourra être
réévaluée en fonction du taux
d'aide publique.*

Les étapes pour l'obtention de l'aide

1 / LETTRE D'INTENTION



Toute dépense réalisée avant la lettre d'intention ne sera pas éligible (aide non rétroactive).

2 / ACCUSÉ DE RÉCEPTION (AR) DE LA LETTRE D'INTENTION



Dès réception de l'AR, l'entreprise peut engager des dépenses.

3 / MISE EN RELATION AVEC L'ADESS OUEST CÔTES D'ARMOR POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE SUBVENTION



Pièces à produire :

- > Dossier de demande de subvention complété
- > Devis descriptifs
- > RIB
- > Extrait Kbis ou statuts de l'organisme
- > Structures existantes : bilan de l'année N-1
- > Attestation de minimis

Le dossier devra être déposé à l'Adess dans les six mois à compter de l'AR.

4 / MONTANT DE LA SUBVENTION VOTÉ PAR LES ÉLUS DE LTC



L'organisme est informé par courrier de la décision du bureau exécutif de LTC :

- > Copie de la délibération
- > Conventions à retourner signées à LTC

5 / L'ORGANISME A TROIS ANS (MAXIMUM) POUR RÉALISER SES INVESTISSEMENTS



6 / VERSEMENT DE LA SUBVENTION EN UNE FOIS SUR PRÉSENTATION DES JUSTIFICATIFS



Le montant de la subvention est recalculé en fonction des dépenses réellement réalisées. Le montant maximum versé ne pourra pas dépasser le montant voté par les élus.

Une question ? Contactez-nous !

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Lannion-Trégor Communauté

Tél. 02 96 05 09 00
dev-eco@lannion-tregor.com

.....

Dispositif co-financé
par la Région Bretagne
et Lannion-Trégor Communauté



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TRÉGER
KUMUNIEZH

Aide soumise à la réglementation des minimis

Lannion-Trégor Communauté

Rue Claude Chappe | 22300 Lannion
www.lannion-tregor.com

